



SYMALIM
SYNDICAT MIXTE POUR L'AMENAGEMENT
ET LA GESTION DE L'ILE DE MIRIBEL JONAGE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

COMITE SYNDICAL
SEANCE DU 02 mars 2023

N° : 2023-70
OBJET : Mandat n°2333 – Pôle d'excellence d'aviron – l'Atol'

Date de la convocation : **jeudi 23 février 2023**

Secrétaire de Séance : **Mme Pommaz**

L'an deux mille vingt-trois, le deux du mois de mars, les membres du Comité Syndical du SYMALIM (syndicat mixte pour l'aménagement et la gestion de l'île de Miribel-Jonage) se sont réunis. Cette réunion a eu lieu au Grand Parc Miribel Jonage (Salle Séminaire).

Nombre de délégué-e-s : 30	Présent-e-s : 16	en droits de vote	: 56.5
Nombre de droits de vote : 105	Pouvoirs : 4	en droits de vote	: 16
	Votant-e-s : 20	en droits de vote	: 72.5

Liste des présent-e-s :

nombre de votes /délégué-e

METROPOLE DE LYON	M. ATHANAZE	5
	M. BENZEGHIBA	5
	MME CREUZE	5 + 5
	MME DEHAN	5
	MME EL FALOSSI	5
	M. GOMEZ	5
	MME GROSERRIN	5
	M. QUINIOU	5
	M. RAY	5
	MME REVEYRAND	5
	M. SELLES	5
	M. VIEIRA	5 + 5
CONSEIL DEPARTEMENTAL AIN	M. GAITET	4
CCMP	M. LARIVE	1,5 + 1
	MME TERRIER	1,5
LYON	M. CHAPUIS	5,5
	MME TOMIC	5,5
VILLEURBANNE	M. BRISSARD	4
	M. VERMEULIN	4

DÉCINES-CHARPIEU	MME FAUTRA	3
MEYZIEU	M. QUINIOU	3
VAULX-EN-VELIN	M. FISCHER	3 + 5
JONAGE	M. BARGE	2
MIRIBEL	M. LADOUCE	2
BEYNOST	M. MANCINI	1
JONS	MME LE GREN	1
NEYRON	M. BRIERE	1
NIÉVROZ	M. THIEBAUT	1
SAINT-MAURICE-DE-BEYNOST	M. GOUBET	1
THIL	MME POMMAZ	1

Ont donné pouvoir:-

M. Ray à Mme Creuze - Mme Groperrin à M. Vieira - M. Brière à M. Larive – M. Gomez à M. Fischer

Madame la Présidente expose,

La convention de mandat 2231 « Centre de préparation aux jeux olympique et paralympique 2024 » a été signée le 17 février 2022. Cette convention d'un montant global de 1 439 410 euros courait jusqu'au 31 décembre 2025.

L'étude de programmation menée en 2022 a permis de préciser les attentes de l'ensemble de parties prenantes du projet (SYMALIM et FFA). Ainsi, certaines parties fonctionnelles ont été renforcées (Pole France et rénovation de l'ancienne salle de forme) et des objectifs de performances énergétiques et de grande accessibilité ont été fixés. Ceci a induit une évolution du programme du projet et donc à une reconsidération à la hausse de l'enveloppe budgétaire allouée à cette opération.

Ces précisions qualitatives et quantitatives ont entraîné l'établissement d'un nouveau programme d'intervention avec un coût final du projet nettement supérieur à la projection initiale (+ 1 439 K€).

Par conséquent, il a été proposé la résiliation anticipée de ladite convention de mandat lors du comité syndical du 02 mars 2023.

Il est ainsi proposé de créer une nouvelle convention de mandat n°2333 afin de redéfinir les travaux attendus et les enveloppes financières correspondantes.

Le montant total prévisionnel est de 3 347 107 euros et sera imputé à l'APCP n°2210 « Centre de préparation aux jeux olympique et paralympique 2024 - L'atol' ».

Compte-tenu de l'incertitude des cofinancements sur ce projet, la Spl Segapal ne pourra pas engager les dépenses au-delà de la phase APD (avant-projet définitif). Un accord préalable devra être donné par le Symalim pour les phases suivantes.

Le présent mandat prendra effet à compter de sa signature et se terminera le 31 décembre 2026.

Vu l'exposé de la Présidente,
Et après en avoir délibéré à l'unanimité,
Le Comité Syndical :

- **AUTORISE** Madame la Présidente à signer la convention de mandat n° 2333 « **Pôle d'excellence d'aviron – l'Atol'** » d'un montant de 3 347 107 € TTC, telle qu'annexée ;

-**DIT** que cette dépense sera affectée à l'autorisation de programme n°2210 et imputée au Budget principal du Symalim – section d'investissement

Ont signé au registre des délibérations tous les membres présents.
La Présidente
Catherine CREUZE

